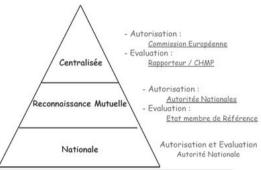
Pharmacovigilance/épidémiologies

- Evaluation des médicaments commercialises



L'évaluation des médicaments commercialisés débute après les essais pré-clinique et clinique. après l'obtention de l'AMM pour évaluer dans la population.

Cependant les essais cliniques sont insuffisants pour identifier les effets indésirables.

Avant AMM → Utilisation du médicament dans le cadre des **essais cliniques**

Faible nombre de patient, suiets sélec- Grand nombre de patients. Utilisation tionnés: polypathologies et polymédica- large. mentations exclues. Exclusion des sujets très jeunes, agés et des femmes enceintes.

Administration dans les **conditions opti-** de la compliance (respect par le malade de males. Indications restreintes, précises et *la prescription*). définies, n'étudie pas les interférences.

Durée des essais **brève** même pour les chroniques. maladies chroniques.

Après AMM → Utilisation du médicament dans la **population**

Modalités d'administration: selon le prescripteur et le patient. Dépendent

Durée variable, **longue** pour les maladies

1- Pharmaco-épidémiologie :

Application des méthodes épidémiologiques pour l'évaluation à un **niveau** population, post AMM uniquement. Evaluation de l'utilisation des médicaments, de leurs effets bénéfiques et indésirables.

2- Pharmaco-vigilance:

La nécessité d'une pharmaco-vigilance s'est imposée après le scandale du Thalidomide. Depuis les **années 70**, il v a eu la mise en place par l'**OMS** de systèmes de surveillance des effets indésirables des médicaments après AMM. Les missions sont écrites pas des décrets.

Le but de ces systèmes est d'identifier, évaluer et prévenir les **risques d'effets** indésirables des médicaments mis sur le marché après AMM. Le but ultime est d'améliorer le rapport bénéfice/risque à l'échelle :

- ✓ **Individuelle** : choisir le traitement le mieux adapté pour un patient.
- Populationnelle: santé publique, maintenir ou non un médicament sur le marché, informer les prescripteurs des risques potentiels.

Ils ont aussi un rôle dans la **promotion du bon usage** des médicaments.

3- Effets indésirables :

Réaction nocive, non voulue, se produisant lors de la prise d'un médicament utilisé dans des conditions normales ou pouvant résulter d'un mauvais usage (mésusage intentionnel), surdosage, abus (utilisation intentionnelle excessive) ou d'une erreur médicamenteuse (EI dose-dépendants).

/\!\ N'incluent **pas les intoxications aigües** volontaires et involontaires → implication des Centres Anti-Poison (CAP).

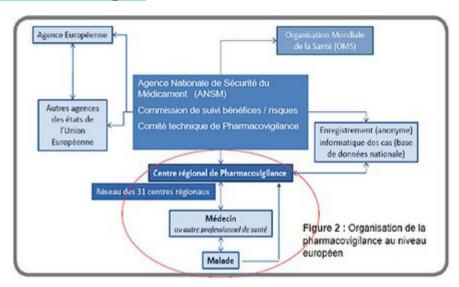
Mésusage: Utilisation d'un mdt non conforme aux RCP: prendre un mdt prescrit à quelqu'un d'autre, absence de diminution de la posologie chez un insuffisant rénal, utilisation chez une femme enceinte d'un mdt contre indiqué.

Un effet indésirable est reconnu comme grave s'il :

- ✓ Entraine : le décès, entraine une hospitalisation ou une prolongation d'hospitalisation.
- Met en jeu : le pronostic vital.
- Entraine: une invalidité ou une incapacité fonctionnelle importante, une malformation ou une anomalie congénitale.
- → obligation de déclaration.

2 - Organisation de la pharmaco-vigilance

1- Au niveau européen :



Fiche de déclaration: Permet aux professionnels de santé de signaler des effets indésirables au Centre Régional de Pharmaco-Vigilance (CRPV) → notification spontanée. Disponible en ligne ou en version papier, anonyme mais donne des indications sur le patient (sexe, age, poids, ...), indique le mdt suspecté d'EI et les autres mdts pris par le patient, indique la gravité et l'évolution de l'EI. Les notifications sont ensuite transmises à l'EMA (niveau européen) et à l'OMS (niveau mondial).

2- Signalement des EI en France :

Adaptation du décret du 13 mars 1995.

Tout <u>médecin</u>, <u>chirurgien-dentiste</u> ou <u>sage-femme</u> (*principaux prescripteurs*) ayant constatés un effet indésirable grave ou inattendu (*non mentionné dans le*

RCP) susceptible d'être du à un médicament **doit** en faire la **déclaration au Centre Régional de Pharmaco-Vigilance** (*CRPV*).

Tout <u>pharmacien</u> ayant eu connaissance d'un EI grave ou inattendu susceptible d'être du à un médicament **doit** en faire la **déclaration au CRPV. Non obligatoire** lorsque le pharmacien n'a pas lui-même délivré le mdt.

Obligation de signalement pour l'<u>industrie pharmaceutique</u> directement à l'ANSM ou à **Eudravigilance** dans les **15 jours** pour les **EI graves** (*3 mois ou 90 jours pour les non graves*). Soumis à des **rapports périodiques** (*PSUR*) \rightarrow tous les 6 mois durant les 2 ans après AMM, tous les ans pendant 2 ans, puis tous les 3 ans durant toute la durée de commercialisation du médicament.

Tout <u>autre membre</u> d'une profession de santé (kiné, infirmier), le <u>malade</u> ou les <u>associations</u> de malades, ayant fait la même constatation **peuvent** le **déclarer au CRPV**. Parfois déclaration à l'ANSM qui redistribue au CRPV.

Intérêts	Limites
 Concerne tous les médicaments. Faible coût. Transmission centralisée : ANSM en France, EMA en Europe. 	 - Basée sur le volontariat. - Problème de sous-notification. - Ne permet pas le calcul de fréquence.

→ Intérêt de la notification sollicitée par **interrogations ou visites**.

3- Centre Régional de Pharmaco-Vigilance (CRPV):

31 centres en France fonctionnant en réseau :

- ✓ <u>1 centre par région</u>: sauf en PACA (2), Rhone-Alpes (3), Bretagne (2), Région parisienne.
- ✓ <u>1 centre par CHU</u>: sauf Paris (6), Nimes et Fort de France qui n'en disposent pas et qui sont rattachés respectivement à Montpellier et Bordeaux.

Les CRPV **recueillent et valident les notifications d'EI** en vérifiant si les informations sont complètes, et en évaluant le rôle d'un médicament dans la survenue d'un EI → **mesure d'imputabilité**. Ils ont ensuite **10-12 jours** (pour effets graves) pour **transmettre** les notifications à l'**ANSM**.

Ce sont des **centres d'information** sur le médicament avec publication de **bulletins trimestriels**, qui ont un rôle d'**expertise** et de **conseil** → au niveau <u>régional</u> auprès des établissements de santé du territoire d'intervention et au niveau national auprès de l'ANSM.

Les CRPV contribuent également au **progrès scientifique** en publiant des articles scientifiques.

4- Notion d'imputabilité (rôle du médicament) :

3 éléments sont étudiés : le <u>malade</u>, les <u>médicaments</u> et les <u>effets indésirables</u>. La **méthode française** repose sur 3 critères :

- ✓ <u>Chronologie</u>: arguments en faveur du rôle du médicament → délai d'apparition, évolution à l'arrêt du médicament (délai de régression, PK), évolution en cas de réadministration (score de 0 à 3).
- ✓ <u>Sémiologie</u>: arguments **cliniques** ou **biologiques** en faveur du rôle du médicament → autre explication possible (*diagnostic différentiel*), réaction au site d'application, examen biologique.
- ✓ <u>Bibliographie</u>: étudiée à part, existence de cas similaires, note de B3 (max, hôpital), à Bo (peu en terme de quantité).

La **chronologie** et la **sémiologie** définissent l'imputabilité **intrinsèque** du médicament, et la **bibliographie** l'imputabilité **extrinsèque**.

5- ANSM et pharmaco-vigilance :

L'ANSM travaille en mode matriciel avec 4 commissions consultatives. Parmi elles les **commissions d'évaluation initiale du rapport bénéfice/risque** et de **suivi du bénéfice/risque** ont un **lien direct** avec les **CRPV**.

Le **site web** de l'ANSM contient des <u>fiches</u> de pharmaco-vigilance, les <u>bonnes</u> <u>pratiques</u> de pharmaco-vigilance, des <u>bulletins</u> de vigilance, les <u>rapports</u> d'activité de l'ANSM, une <u>liste</u> de diffusion pour recevoir les informations, le <u>répertoire</u> des spécialités pharmaceutiques, le <u>thésaurus des interactions</u> <u>médicamenteuses</u> (4 niveaux d'interaction : contre-indication absolue, déconseillé/ contre-indication relative, précaution d'emploi, contre-indication potentielle pour des raisons PD).

En matière de pharmaco-vigilance, l'ANSM peut **suspendre des AMM** (le plus médiatisé, pas le plus fréquent), **informer** via des communiqués de presse, des lettres d'information, des modifications de RCP (cas le plus fréquents). Ces actions ont des **retombées** pour toute la communauté médicale.

Le **comité technique de pharmaco-vigilance** se réunit tous les mois à l'ANSM en regroupant des représentants de l'ANSM, des hôpitaux et **un représentant des 31 CRPV**. Ces réunions permettent la présentation des notifications spontanées marquantes transmises aux CRPV.

Les missions de la **commission de suivi bénéfice/risque** sont d'**évaluer** les informations sur les EI, **donner un avis** sur les mesures à prendre *(entériné par le ministre)*, **proposer** les enquêtes, études et travaux qu'elle estime utiles à l'exercice de la pharmaco-vigilance. Le ministre prend les décisions.

6- Pharmaco-vigilance européenne :

Au niveau de l'EMA, représentation des états membres dans divers comités. Toutes les **informations** sont **mises en commun** au niveau d'une base de donnée européenne, **Eudravigilance**, alimentée par les laboratoires.

La pharmaco-vigilance européenne a pour but d'<u>identifier</u> et de <u>communiquer</u> rapidement les problèmes, de <u>coopérer</u> dans l'évaluation des risques liés à l'utilisation des mdts, de <u>prendre des mesures</u> en réponse à un problème.

3% des sujets hospitalisés le sont pour un EI médicamenteux, 10% des sujets hospitalisés auront un EI au cours de leur hospitalisation. En médecine ambulatoire, 1 EI tous les 2 jours par médecin.

3 – Pharmaco-épidémiologie

1- Définitions :

Etude de l'effet des médicaments sur la **santé des populations**. Discipline **mixte** et **récente** (1989) relevant à la fois de l'étude des médicaments et de l'étude de la santé des populations.

L'étude de l'effet des médicaments n'est **pas propre** à la pharmaco-épidémiologie :

- ✓ <u>Pharmacologie fondamentale</u> (clinique observationnelle): étudie le mécanisme d'action, les effets du mdt, environnement contrôlé.
- Pharmacologie clinique comparative: essais cliniques contrôlés, dans un environnement expérimental, sur une population choisie, preuve d'une différence entre 2 médicaments, prise des médicaments contrôlée, surveillance des traitements → s'intéresse à l'efficacité.
- Pharmaco-épidémiologie: vérifie le bien fondé des extrapolations dans un environnement non contrôlé, sur une population hétérogène, rejointe (pas de sélection des patients), prise des médicaments et surveillance naturelle → raisonne en terme d'efficience.

Les objectifs de la pharmaco-épidémiologie sont d'étudier l'utilisation et l'exposition des médicaments (études quantitatives, posologie ...) et de faire des revue d'utilisation des médicaments (études qualitatives, bon usage ...).

Données sources :

- Patient: interrogatoire spontané ou dirigé → intérêt de l'interrogatoire dirigé et des prélèvements car 41% d'oublis des patients (100% des topiques).
- ✔ <u>Dossiers médicaux</u>: dépend de la qualité de l'interrogatoire du prescripteur, de l'adhérance du patient au prescriptions.
- ✔ Bases de données de remboursement : et de prescription, dépend de l'accessibilité et de la prise réelle des médicaments.

Les informations nécessaires sont l'**effectivité** (*effet*) comparée de médicaments actifs, les **données généralisables** à une population d'utilisateurs actuels, des données obtenues sur une échelle suffisament vaste pour éliminer les problèmes de sécurité majeurs, les **études demandées**.

2- Outils d'études de l'effectivité :

Etude de prévalence (transversale) : Mesure la fréquence d'une caractéristique dans une population donnée à un moment donné (au présent). Permet de faire des hypothèses, niveau de preuve faible. Estimation des associations chez les sujets exposés (P_E) et les sujets non exposés (P_{NE}) \rightarrow rapport de prévalence P_E/P_{NE} .

Etude cas-témoin: Etudie l'association entre une exposition passée et la **présence d'une maladie**. Cas = patients qui ont présenté l'evènement d'intérêt, témoin (non cas) = personnes indemnes de l'évènement. **Rapport de côte RC ou odds radio**, côte d'exposition chez les cas/ côte d'exposition chez les témoins → Plus chers mais plus précises.

Etude de cohorte: Etude de l'association entre une exposition et la survenue ultérieure d'une maladie. Mesure de l'exposition des sujets à un facteur de risque, suivi de l'état de santé des sujets dans le temps. Estimation des associations par comparaison de l'incidence (fréquence de survenue de la maladie) chez les exposés et les non exposés. Rapport d'incidence, risque relatif, incidence de l'EI chez les sujets exposés/ incidence de l'EI chez les sujets non exposés. Excès de risque et différence de risque. Plus précis mais très cher.

<u>Séries chronologiques</u>: **Répétitions d'observations** de problème de santé à intervalle de temps réguliers. **Evolution des tendances** avant/après intervention.

4 – Notions de pharmaco-économie

La pharmaco-économie **analyse comparativement les coûts et conséquences** de stratégies thérapeutiques alternatives, et permet aux agences de santé d'obtenir les meilleurs résultats au meilleur prix. Les **agences de santé** font des **analyses de minimisation des coûts, des rapports** coût/coût (par rapport à un autre mdt), coût/efficacité (combien dépenser pour un événement), coût/utilité et coût/bénéfice (coûts économisés).

En France les dépenses de santé représentent **3171 euros/personnes/an**. La pharmaco-économie va devenir un **élément clé** qui doit être pris en compte pour la prise en charge des patients.

L'évaluation post AMM fait appel à d'autres stratégies comme la pharmacoépidémiologie, mais les deux approches sont complémentaires.

La notification spontanée est une méthode reconnue pour surveiller les EI et générer des alertes. Elle ne coûte pas cher mais ne permet pas de conclusion, elle gère uniquement les alertes confirmées par les études de PE.